

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Chinon-contamination-corporelle>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Chinon : Contamination corporelle externe d'un travailleur**

10 avril 2016

France : Chinon : Contamination corporelle externe d'un travailleur

Le 10 avril 2016, une société prestataire procède à la réalisation de travaux sur la hotte de la machine de chargement du combustible (système PMC) du réacteur n° 2 de la centrale nucléaire, actuellement à l'arrêt pour la réalisation d'opérations de maintenance. En sortie de la zone de travaux, un portique de contrôle détecte une contamination d'un des prestataires au niveau du visage.

Ce que dit EDF :

Détection de traces de contamination externe sur un intervenant

Publié le 20/04/2016

Le 10 avril 2016, alors que l'unité de production n° 2 est en arrêt programmé, un intervenant d'une entreprise partenaire réalise une opération de maintenance située en zone nucléaire.

Lors des contrôles systématiques réalisés à la sortie de la zone nucléaire, le premier portique de contrôle radiologique a détecté une contamination externe au niveau de son oreille.

Il a immédiatement été pris en charge par le service médical de la centrale. La poussière active à l'origine de cette contamination a été retirée de son oreille.

A l'issue de ces contrôles, l'intervenant a pu regagner son domicile.

Les analyses réalisées ont permis d'estimer que l'exposition, à laquelle le salarié a été soumis, était légèrement supérieure à 1/4 de la limite réglementaire annuelle * pour la surface de la peau.

Ce niveau d'exposition ne justifie pas de traitement médical particulier.

La direction de la centrale de Chinon a déclaré cet événement à l'Autorité de Sûreté Nucléaire le 19 avril 2016 au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7, en raison du dépassement d'1/4 de la limite réglementaire.

* Pour les travailleurs susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants lors de leur activité professionnelle, les limites réglementaires annuelles de doses sont, pour douze mois consécutifs, de 20 mSv pour le corps entier et de 500 mSv pour une surface de 1cm² de la peau.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-chinon/actualites/detection-de-traces-de-contamination-externe-sur-un-intervenant>

Ce que dit l'ASN :

Contamination corporelle externe ayant entraîné une exposition supérieure au quart de la limite de dose individuelle annuelle réglementaire

22/04/2016



Centrale nucléaire de Chinon B - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 19 avril 2016, l'exploitant de la centrale nucléaire de Chinon a déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire un évènement significatif pour la radioprotection (ESR), après évaluation de l'exposition aux rayonnements ionisants d'un agent prestataire, due à une contamination corporelle.

En effet, le 10 avril 2016, une société prestataire procède à la réalisation de travaux sur la hotte de la machine de chargement du combustible (système PMC) du réacteur n°2 de la centrale nucléaire, actuellement à l'arrêt pour la réalisation d'opérations de maintenance. En sortie de la zone de travaux, un portique de contrôle détecte une contamination d'un des prestataires au niveau du visage. L'agent est immédiatement pris en charge par le service de la médecine du travail du CNPE.

La médecine du travail met en évidence, à partir d'analyses complémentaires, la présence localisée de matière radioactive à hauteur de la joue de l'intervenant prestataire, et applique les procédures de décontamination ad hoc (notamment prise de douches successives). De plus, des analyses par anthropogammamétrie (technique de mesure physique de la radioactivité du corps humain) ont été réalisées et n'ont pas révélé de contamination interne de l'individu.

L'évaluation faite par l'exploitant du CNPE montre que la dose reçue au niveau de la joue par l'intervenant a atteint une valeur supérieure au quart de la dose limite réglementaire pour la peau de 500 millisievert (mSv), sans toutefois atteindre cette valeur. Sur la base de ce résultat, l'intervenant n'a pas la possibilité d'intervenir prochainement en zone contrôlée.

Compte tenu de la dose reçue à la peau par l'intervenant qui a atteint une valeur supérieure au quart de la dose individuelle réglementaire, l'évènement a été classé au niveau 1 de l'échelle internationale des évènements INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controler/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Contamination-corporelle-externe-ayant-entraine-une-exposition-superieure>